

Décision du Conseil d'Administration du 13 mars 2019

ANNEXE VII

REDEVANCE D'HEBERGEMENT

NOUVEAUX TARIFS 2019/2020

CONVENTION APL	2019-2020
BINOME chambre standard (à 2 dans 1 chambre à 2 lits) (dont G01 / G02 / G04 / G06 / R01 / R02 / R03)	315.00 €
BINOME chambre avec douche : N°209, 210, 216, 217, 309, 310, 316, 317, 409, 410, 416, 417, 509, 510, 516, 517, 609, 610, 615, 616 / L05 / R04	370.00 €
DEBINOME chambre standard (seul dans une chambre à 2 lits)	570.00 €
Chambres individuelles : N°625 à 629 / 721 à 725 / L01 / G03 / G05	410.00 €
STUDIOS N° 222, 322, 422, 522, 621, 717 (320 € + 100 € hors convention CAF)	420.00 €

HORS CONVENTION APL, ET SOUMIS A L'ALS	2019-2020
BINOME chambre avec douche N° 120	350.00 €
BINOME Chambres avec douche N° 112, 113, 115, 116, 117 118, 119	370.00 €
STUDIO N° 114	420.00 €

En fonction de la Répartition effectuée par l'Equipe des Elèves-Piauleurs, la chambre attribuée bénéficie par conséquent de l'APL ou de l'ALS.

La Direction de la MDMP ne peut être tenue pour responsable :

* de l'attribution ou non de l'APL

* ou de l'ALS (avec le premier mois en moins) dont la décision appartient à la CAF après étude du dossier personnel de l'élève.

CAUTION : 400 EUROS pour 2019/2020

EXO DEBINOME : **675 €** - EXO BINOME : **375 €**